

Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 11 juillet 2024
Sous la Présidence de
Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :
03/07/2024

Nombre de Conseillers élus :
15

Nombre de Conseillers en fonction :
15

Nombre de Conseillers présents :
12

Nombre de procurations :
3

Étaient présents la Maire : Mme KESSOURI Annie

Les Adjoints : MM. : FISCHER Claude, RETTIG Patrick et BACHER Régis

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes : FREYSS Marlène, HALTER Michèle, KURTZ Sarah, MATTER Fanny et
NOEPEL Mélanie

MM. : BAUR David, OBERHAUSER Lionel & SCHLUPP Julien

Absents : HEYD Valérie, excusée (procuration à NOEPEL Mélanie)
GRUNELIUS Jean-Marie, excusé (procuration à RETTIG Patrick)
DIEMER Thibaut, excusé (procuration à FISCHER Claude)

Secrétaire de séance : JEREBILOV Catherine, secrétaire de mairie par intérim

OBJET : Décision modificative n°1

Madame la Maire informe le Conseil qu'une anomalie comptable a été détecté par HELIOS sur le budget communal. En effet, les frais d'études concernant la réhabilitation de l'ancienne école ont été crédités au compte 2031 et sortis de l'actif en attendant leur réalisation. Suivant la réalisation de ces études, il convenait de les intégrer dans les travaux, au compte 21318.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition de décision modificative n°1 du Budget principal de l'exercice 2024 qui figure sur le tableau ci-annexé :

N°	Articles Libellé	B.P.		D.M. N° 1		Situation nouvelle	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses							
21318	Autres bâtiments publics	0		13 643,76€		13 643,76€	
Recettes							
2031	Frais d'études		0 €		13 643,76€		13 643,76€
	TOTAL				13 643,76€		13 643,76€

OBJET : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

Droit de préemption urbain

- **DIA n° 02/2024** déposée le 30/05/2024 par M^e Valérie EBEL à Ostwald pour le compte de M. SCHLUPP Hubert en vue de la vente d'un bien situé rue du Château à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 07/06/2024
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 3 n°129
Contenance : 45 m².
Prix : 12 000,-€
Acquéreur(s) : M. Julien SCHLUPP, 7 rue du Château à KOLBSHEIM
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du bien n'est pas justifiée au regard des projets de la commune.
- **DIA n° 03/2024** déposée le 01/07/2024 par M^e Jérôme SCHREIBER à Mundolsheim pour le compte de Mme Yolande SCHELL en vue de la vente d'un bien situé 16, rue de la Division Leclerc à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 03/07/2024
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 2, n°19
Contenance : 1913 m².
Prix : 200 000,-€
Acquéreur(s) : SCI SYM, 32 A avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du bien n'est pas justifiée au regard des projets de la commune.
- **DIA n° 04/2024** déposée le 02/07/2024 par M^e Matthieu ALDINGER à Wasselonne pour le compte de M. et Mme ISSARTE en vue de la vente d'un bien situé 15A, rue Bolzen à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 03/07/2024
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 29, n°790
Contenance : 1882 m².
Prix : 320 000,-€
Acquéreur(s) : Mme Céline COTTEVERTE, 6 Chemin du Muhlwasser à HANGENBIETEN
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du bien n'est pas justifiée au regard des projets de la commune.
- **DIA n° 05/2024** déposée le 02/07/2024 par M^e Thomas EHRHARDT à Ostwald pour le compte de M. et Mme ADAM en vue de la vente d'un bien situé 13 rue des Jardins à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 03/07/2024
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 2, n°178/8
Contenance : 400 m².
Prix : 270 000,-€
Acquéreur(s) : M. Hubert MEISBERGER, 11 A rue des Fleurs à HANGENBIETEN
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du bien n'est pas justifiée au regard des projets de la commune.

OBJET : Participation financière aux travaux de rénovation du sol de l'église

Suite à des travaux de rénovation du sol de la nef en béton ciré qu'elle envisage d'entreprendre, la paroisse protestante a sollicité une participation de la part de la commune.

Les travaux consistent à poncer le vernis en surface et à appliquer deux couches de vitrificateur, pour un montant total de 2 830,20 -€. Il est conseillé d'effectuer cet entretien tous les 5-6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. De prendre en charge la totalité des travaux, ce à titre exceptionnel et pour une prise en charge unique (plus de participation ultérieure pour ce type de travaux).
2. De charger Madame la Maire de notifier la décision au bénéficiaire et de procéder au mandatement.

OBJET : Demande de subvention de l'association A l'ouest de l'est

ABSTENTION : M. BACHER Régis

Madame la Maire présente une demande de subvention de l'association A l'ouest de l'est, qui œuvre pour la diffusion d'un agenda des manifestations sur Kolbsheim et alentour, et tient un blog qui recense des initiatives en matière de transition écologique. Pour l'instant elle se finance uniquement sur fonds propres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

1. D'attribuer une subvention à hauteur de 100 euros à l'association A l'ouest de l'est pour soutenir son activité ;
2. De charger Madame la Maire de notifier la décision au bénéficiaire et de procéder au mandatement.

OBJET : Subvention exceptionnelle pour le collège d'Achenheim

Madame la Maire présente une demande de subvention exceptionnelle du collège d'Achenheim, pour la prise en charge d'un voyage scolaire qui a eu lieu du 16 au 22 juin 2024 (séjour voile pour 5 élèves de 5^e de Kolbsheim).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'attribuer une subvention à hauteur de 6 euros par élève et par jour soit 210,-€ ;
2. De charger Madame la Maire de notifier la décision au bénéficiaire et de procéder au mandatement.

OBJET : Aménagement du cimetière et création d'une forêt cinéraire

- **Création d'une forêt cinéraire**

Mme Denise HEILBRONN, Présidente de l'association Au-delà des Racines, a été conviée dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'une forêt cinéraire à Kolbsheim initiée par Mme la Maire.

Mme HEILBRONN effectue une présentation de l'accompagnement possible de la commune par l'association : technique, juridique, au niveau des tarifs applicables et de son carnet d'adresses.

Elle préconise le recours à un paysagiste partenaire pour maintenir les vieilles pierres et conserver l'ambiance de l'ancien cimetière, site retenu pour ce projet.

Après analyse du devis fourni et un temps d'échange, les principales observations des conseillers portent sur :

- la pertinence de recourir au paysagiste partenaire de l'association
- la nécessité d'opter pour chaque poste détaillé dans le devis
- la possibilité d'obtenir des subventions

- **Aménagement du cimetière communal**

Par ailleurs se pose la question des aménagements futurs dans l'actuel cimetière communal, à savoir s'il est nécessaire de prolonger le columbarium (il reste actuellement quatre cases) et/ou plutôt d'investir dans des cavurnes.

Prolonger le columbarium serait a priori plus cher, mais ne demanderait pas d'entretien, contrairement aux cavurnes. Ces dernières permettraient cependant de déposer des plaques, objets funéraires et fleurs.

Il serait possible de créer des emplacements pour des cavurnes du côté du columbarium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. De se rapprocher de l'Eurométropole de Strasbourg pour étudier la possibilité d'un financement dans le cadre du projet de forêt cinéraire,
2. De faire établir des devis, tant pour la mise en place de cavurnes que pour la prolongation du columbarium, ce afin d'établir un comparatif,
3. De soumettre le projet de forêt cinéraire et de l'aménagement du cimetière communal à un nouveau vote une fois les éléments concernant les subventions possibles et les devis en possession des membres du conseil municipal.

OBJET : Divers

- **Date du prochain conseil :** le 17 septembre à 20h
- **Vœux du maire 2025 : modification de date :** le 12 janvier 2025 à 17h
- **Prolongation mise en disponibilité de Mickaël BERST :** cette mise en disponibilité vient d'être renouvelée pour un an par Mickaël. Mme la Maire explique que ce renouvellement peut être effectué chaque année pendant cinq ans.
- **Recours aux services de Patricia WILLMANN :** la commune a recours à l'entrepreneuse en complément de Michel KARCHER pour l'entretien des espaces verts.
- **Piste cyclable :** un COPIL dans le cadre du projet de piste cyclable entre Kolbsheim et le canal de la Bruche s'est tenu ce jour. Il ressort que l'option de liaison entre Kolbsheim et Hangenbieten, contestée par les élus, a été abandonnée.

Ainsi, cette nouvelle piste cyclable descendra le long de la route Principale vers le canal de la Bruche. Elle sera très probablement réalisée du côté droit de la route, dans le sens de la descente, et comportera deux sens de circulation cycliste. La commune devrait avoir de plus amples nouvelles en septembre.

- **Regroupement Pédagogique Intercommunal :** le conseil discute de l'éventualité de la fin du RPI et de ses implications. Le cas échéant, les effectifs des élèves devraient rester stables et permettre le maintien des 8 classes et de leurs enseignantes. Les institutrices ne voient pas d'objection à faire des doubles niveaux.

Par ailleurs, la logistique des transports devient difficile, par rapport au périscolaire également. Le fait que les enfants restent dans le village simplifierait l'organisation et permettrait de faire des économies. Le maintien ou non du RPI fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil.

**Pour extrait certifié conforme,
KOLBSHEIM, le 11 juillet 2024
La Maire,**

Annie KESSOUR

